

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....⁰¹⁷/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/077/AN
DU 30 DECEMBRE 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

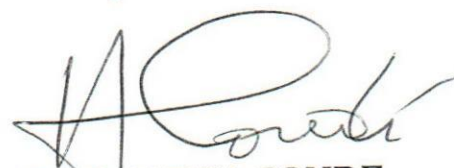
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/077/AN du 30 décembre 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord de financement du Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de veille Sanitaire en Afrique de l'Ouest (REDISSE) – Projet pour la Guinée dans le cadre de la première phase du REDISSE, signé le 23 août 2016 entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour un montant de 21.300.000 DTS.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le²⁴ JAN. 2017.


Prof. ALPHA CONDE